

LE MONDE DU TRAFIC

Le trafic des enfants n'est pas un phénomène nouveau ; depuis des années il gagne du terrain faisant fi des continents et des cultures. Mais aujourd'hui s'exprime une volonté farouche de s'engager dans la lutte contre ce fléau afin d'y mettre un terme dans les plus brefs délais. Le trafic des enfants est reconnu cause mondiale et cette violation criminelle des droits de l'enfant n'épargne guère de pays.

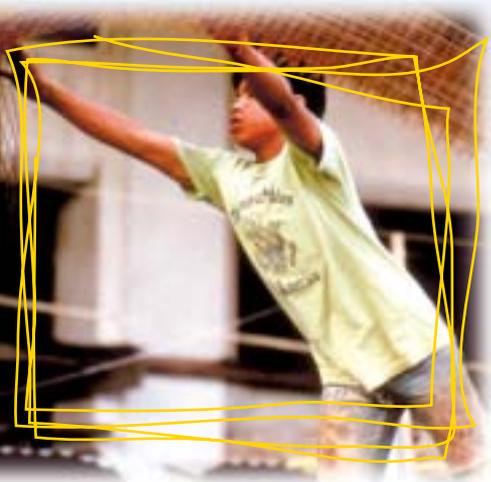
Selon la législation internationale, le trafic constitue un crime caractérisé par un déplacement des enfants à des fins d'exploitation. Le déplacement, volontaire ou forcé, s'effectue à l'intérieur des frontières d'un même pays ou entre plusieurs pays et l'exploitation peut prendre différentes formes : travail, prostitution, et parfois même participation à des conflits armés. L'exploitation intervient au début, au cours ou au terme du trafic (ou en plusieurs points) mais dans tous les cas, ce sont les deux notions de déplacement et d'exploitation qui permettent d'établir le trafic et toutes les personnes qui y contribuent (recruteurs, intermédiaires, responsables de la fourniture de documents, fonctionnaires complices, employeurs et exploiters, prestataires de services) sont considérées comme des trafiquants.

Les enfants victimes de trafic sont le plus souvent coupés de leur famille et de leur communauté et contraints de se prostituer ou de travailler dans des formes d'activités qui les exposent à une exploitation, notamment dans l'agriculture, l'extraction minière, l'industrie manufacturière, la pêche, la mendicité, l'industrie du spectacle et la domesticité. Ils sont exposés à des risques de maltraitance et autres formes d'exploitation et ils sortent souvent traumatisés des violations successives de leurs droits dues à un déplacement constant d'une forme d'exploitation vers une autre. Le trafic d'enfants est un problème extrêmement complexe auquel on ne saurait opposer une réponse unique. Même si on dispose actuellement d'informations plus abondantes sur le sujet, le manque de connaissances persiste que ce soit en matière d'analyse du phénomène et de recherche de solutions aux divers problèmes soulevés par le trafic qui vont de la prévention aux sanctions infligées aux bénéficiaires du trafic en passant par l'interception, le retrait et la protection des victimes.

Mobilisation

Le trafic des enfants est un phénomène très répandu, multidimensionnel et sensible, à la fois culturellement et politiquement. Toutefois, il est possible de s'attaquer au fléau lorsque les pays expriment leur volonté de se lancer de toute urgence dans la lutte et lorsque la communauté internationale est disposée à collaborer et soutenir les initiatives suivantes :

- renforcement des alliances multisectorielles en vue de lutter contre le trafic national et transfrontalier des enfants et d'apporter un soutien aux victimes ;
- développement de mesures, programmes et plans assortis de délais (autrement dit fixation d'objectifs et de dates limites spécifiques) en vue de lutter contre le trafic des enfants et autres pires formes de travail des enfants et rattachement de ces derniers aux efforts de développement national et notamment à la stratégie d'allègement de la pauvreté et aux initiatives liées à l'éducation de qualité, la formation qualifiante et la création d'emplois ;
- élargissement de la collaboration aux niveaux bilatéral, régional et international, incluant les secteurs fondamentaux comme la collecte de données, la planification, l'évaluation, le renforcement des capacités et le partage d'informations ;
- et mobilisation du soutien international en faveur d'actions de lutte contre le trafic des enfants et inscription permanente des droits des enfants sur l'agenda de la communauté internationale.



LE TRAFIC DES ENFANTS ET LE BIT

Le cadre politique proposé par le BIT

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée dans le but de promouvoir la justice sociale comme fondement de la paix universelle, en particulier par l'établissement et le contrôle des droits de l'homme fondamentaux dans le monde du travail. Dans le cadre de son activité normative, l'OIT s'est intéressée au problème posé par le trafic des êtres humains en relation avec le travail forcé, l'exploitation des travailleurs migrants, la discrimination au travail (relative notamment à certains groupes de population comme les femmes et les indigènes) et les pires formes de travail des enfants.

L'OIT s'est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le trafic d'enfants par le biais de la Convention (n° 29) sur le travail forcé dont l'objectif est d'éradiquer "tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré". Depuis 1999, cette convention a été renforcée par la Convention (n° 182) de l'OIT relative aux pires formes de travail des enfants. Ce puissant instrument assimile le trafic des enfants à une pratique analogue à l'esclavage et exhorte les pays à prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants. Fin mars 2002, 117 pays membres avaient ratifié la convention n°182. Conformément aux conventions n°s 29 et 182, les Etats Membres sont tenus de communiquer les actions qu'ils mènent en vue de lutter contre le trafic des enfants et autres pires formes de travail des enfants afin de permettre à l'Organisation de contrôler les progrès réalisés par les Etats Membres et d'encourager le partage des informations à l'échelon international.

La Convention 182 stipule (article 1) que "tout membre qui ratifie la convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence."

Elle définit le trafic des enfants comme une pratique analogue à l'esclavage (article 3) et exige des pays qui la ratifient qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes d'action en vue d'éliminer en priorité les pires formes de travail des enfants, "en consultation avec les institutions publiques compétentes et les organisations d'employeurs et de travailleurs, le cas échéant en prenant en considérant les vues d'autres groupes intéressés".



BIT-IPEC
Bureau international du Travail

4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

site web: www.ilo.org/childlabour
E-mail : ipecc@ilo.org

Coopération technique

Le BIT a entamé la lutte contre le travail des enfants dès 1992 par le biais du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Guidé par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'IPEC a axé son travail sur l'élimination effective du trafic des enfants en concentrant son action sur ses causes profondes. Grâce à la collaboration d'autres organisations internationales, l'IPEC mène des actions de recherche sur le trafic des enfants et soutient les efforts déployés par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et la société civile en matière de prévention du trafic, de libération, rapatriement et rétablissement des droits des victimes, et de renforcement de la capacité du pouvoir judiciaire et des forces de police de poursuivre les contrevenants. Les programmes nationaux mis en œuvre par l'IPEC sont appuyés par l'action menée à l'échelon sous-régional car on sait désormais qu'il est nécessaire de mettre en place une action concertée à la fois dans les pays pourvoyeurs et destinataires en vue de mettre un terme au trafic transfrontalier d'enfants. L'IPEC s'efforce de sensibiliser l'opinion publique au trafic de sorte que la société dans son ensemble se mobilise en faveur d'une action durable.



Combattre

Le Trafic des Enfants

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)



Bureau international du Travail



EUROPE DE L'OUEST ET PAYS BALTES

Le trafic à destination de l'Europe occidentale est la résultante d'une situation dictée d'un côté par la demande de main-d'œuvre bon marché émanant des employeurs et de l'autre par l'offre de main-d'œuvre de la part de familles dans le besoin ; la demande inhérente au secteur de la prostitution crée un vaste marché pour les enfants et les adolescents attirés par les promesses de revenus meilleurs et d'indépendance économique. En Europe du Nord, le trafic part des pays baltes pauvres à destination des grandes agglomérations riches de la Scandinavie reflétant ainsi les liens historiques et géographiques unissant les deux régions et suivant les grandes voies maritimes empruntées par le commerce et les mouvements migratoires traditionnels. Le trafic des enfants alimente la mendicité, le petit commerce de rues, la main-d'œuvre non qualifiée et la prostitution.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Dans ces deux régions conjointes, le trafic alimente à la fois le marché du travail et la prostitution; l'offre est caractérisée par une discrimination fondée sur le sexe et les sources de demande sont très variables. Les enfants victimes de trafic alimentent la domesticité et la prostitution. Les garçons servent de jockeys de chameaux et les enfants sont également recrutés comme source de main-d'œuvre non qualifiée.

AMERIQUES ET LES CARAÏBES

La structure du trafic dans les Amériques et les Caraïbes commence tout juste à apparaître. Le trafic est souvent motivé par le tourisme : les enfants sont conduits dans les lieux de villégiature pour travailler dans l'industrie touristique. Les activités criminelles organisées autour de la drogue et de la contrebande favorisent également le trafic d'êtres humains. Les enfants victimes de trafic travaillent comme saisonniers dans le secteur des services, la domesticité, le trafic de drogue et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

EUROPE ORIENTALE

Le trafic au départ de l'Europe orientale combine différentes structures fondées sur la demande de main-d'œuvre bon marché émanant des employeurs et l'offre de main-d'œuvre par les familles dans le besoin. L'effondrement de la société, la progression constante de la pauvreté extrême et du chômage, les conflits et l'espoir d'un avenir meilleur précipitent les enfants, les adolescents et les adultes dans les mailles du trafic. L'ouverture des frontières et l'efficacité des filières et des réseaux criminels permettent d'emprunter les mêmes itinéraires que les mouvements migratoires traditionnels. Les enfants victimes de trafic sont recrutés comme source de main-d'œuvre non qualifiée et alimentent l'industrie du spectacle et la prostitution. Un nombre restreint d'enfants nourrit également la petite criminalité.

ASIE CENTRALE ET CEI

Les pays de ces régions sont des zones pourvoyeuses et transitaires du trafic qui est favorisé par l'effondrement de la société consécutif à la dépression économique et par l'apparition de la petite délinquance. Les enfants et surtout les adolescents victimes de trafic alimentent le secteur des services, l'industrie du spectacle, la prostitution et la pornographie et sont souvent recrutés par le système des "fiancées par correspondance".

ASIE DU SUD

En Asie du Sud, le trafic est une des conséquences du très grave problème que pose le travail des enfants ; la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation se nourrit de la pauvreté, de la situation familiale et de l'ignorance qui déterminent également la nature du trafic basé sur la tromperie, la servitude pour dettes et les disparités économiques. Les enfants victimes de trafic alimentent la prostitution, l'industrie du tapis et de l'habillement, la mendicité et le petit commerce de rues, la construction, les plantations de thé, l'industrie manufacturière et les briqueteries. Les jeunes garçons sont recrutés pour servir comme jockeys de chameaux. Dans certains pays, les enfants sont sous la coupe des milices armées qui les utilisent à leur service ou comme combattants.

AFRIQUE

En Afrique, le trafic des enfants découle d'un recours abusif à la coutume permettant de placer les enfants auprès de membres de la famille élargie ou auprès de tuteurs lorsque les parents ne peuvent faire face à la situation. La multiplication des conflits a également encouragé le trafic d'enfants en augmentant leur vulnérabilité et en favorisant leur enlèvement par des milices à des fins d'exploitation. Les enfants victimes de trafic constituent une main-d'œuvre bon marché alimentant divers secteurs : domesticité, travail dans des entreprises familiales, plantations et mines, exploitation sexuelle à des fins commerciales et travail en général. Ils sont également utilisés par les milices dans les zones de conflit.

ASIE DU SUD-EST

En Asie du Sud-Est, le trafic se fait des régions rurales vers les villes, des zones pauvres vers les zones riches. Il reflète à la fois l'expansion prise par la prostitution et le fait que les femmes et les enfants sont devenus des marchandises commerciales. Les enfants alimentent l'industrie du sexe, le secteur des services, le secteur industriel et l'agriculture et ils sont également exploités dans la mendicité et le petit commerce de rues. Les jeunes femmes sont également victimes du système des "fiancées par correspondance" et elles sont souvent recrutées à des fins de domesticité.

AUSTRALASIE, EXTREME-ORIENT ET PACIFIQUE

Dans la région, la prospérité de certains pays contraste souvent avec la pauvreté de certains autres ; le trafic d'adultes et d'enfants dans cette région se caractérise par une migration due à la demande de main-d'œuvre bon marché de la part du pays destinataire. Les enfants recrutés investissent le marché du travail et alimentent l'industrie du sexe. Parallèlement, la juxtaposition de modes de vie riches et pauvres encourage certaines transactions semi-commerciales (fiancées « recrutées » par correspondance notamment) et les activités mafieuses. Les enfants victimes de trafic servent de main-d'œuvre non qualifiée et tombent souvent dans les filets de la prostitution; les enfants sont recrutés par le biais du système des fiancées ou des "fils" par correspondance.